



Question crédit immobilier co-emprunteur

Par **ccecile79**, le **22/06/2009** à **16:40**

Bonjour,

Mon conjoint et moi sommes en instance de séparation depuis quelques mois mais attendons que notre maison, que nous avons achetée il y a deux ans, soit vendue pour reprendre un logement chacun.

Jusqu'à maintenant, j'ai fait en sorte que tout se passe bien pour notre petit garçon de 18 mois mais depuis quelques temps la vie commune est devenue très difficile et mon ex-compagnon me mène la vie dure.

Ca fait presque un an que la maison est en vente et il ne veut absolument pas baisser le prix. Nous avons donc beaucoup de mal à la vendre.

Mon conjoint a mis un apport dans l'achat de la maison et souhaite absolument le récupérer.

Pour ma part, je n'ai apporté aucun capital.

Je souhaite prendre un appartement avec mon fils au plus vite.

Je voulais savoir si mon ex-compagnon peut se retourner contre moi de ne plus payer la traite de la maison en raison du loyer de mon nouvel appartement.

Merci d'avance de votre réponse.

Par **HUDEJU**, le **08/07/2009** à **02:49**

Bonsoir

Dans votre cas , , étant donné que vous êtes coemprunteur , le fait de ne plus payer les échéances peut entrainer la déchéance du terme du crédit qui risque de vous amener de sérieux ennuis .

Par contre , votre ex compagnon ne peut rien faire contre vous puisque vous êtes propriétaire tous les deux et solidaires sur l'emprunt .